

Note à destination des adhérents de *Vienne Nature*

Bassines et irrigation : voie libre pour un projet de territoire ?

Bilan d'étape

Deux journées de débats et de manifestation dans le cadre d'une coordination inter associative, audition par la mission interministérielle d'expertise, démarches auprès des élus, communiqués de presse, travail dans les instances, recours juridiques...

Vienne Nature a multiplié les efforts pour essayer de bloquer le programme de 41 « bassines » dans le bassin du Clain porté par la *Chambre d'Agriculture* et 190 irrigants organisés en cinq sociétés coopératives.

Sous l'étiquette d'un *Contrat Territorial de Gestion Quantitative du bassin du Clain*, il s'agit d'un projet de renforcement des cultures intensives irriguées qui augmenterait la consommation d'eau pour l'irrigation et aggraverait la dégradation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Nos efforts commencent à porter leurs fruits : non seulement les financements du programme sont compromis ou retardés, mais le débat s'est enfin instauré sur les enjeux du nécessaire changement de modèle agricole (biodiversité, santé publique, gestion d'un bien commun, l'eau). Nous avons déjoué la stratégie habilement choisie par la Chambre, qui était dans un premier temps gagnante : celle du silence.

DU CÔTÉ DES FINANCEURS

Le Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine

Le *Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine* et le conseil d'administration de l'*Agence de l'Eau Loire-Bretagne* viennent de refuser de financer en l'état le programme de 41 bassines sur le bassin du Clain.

Plus précisément, le Conseil Régional vient de définir une politique de l'eau pour la Nouvelle Aquitaine qui implique le non-financement des réserves de substitution du Poitou-Charentes. Il a pris cette position pour des raisons à la fois politiques (ne pas fracturer sa majorité), financières (impossible de financer plus d'une centaine de projets !) et administratives (sur quelle base réglementaire sélectionner des projets ?).

Il a décidé de ne pas revoir, pour le moment, les critères de financement du stockage de l'eau tels qu'ils avaient été définis par Serge Morin dans la précédente mandature : les principes restent donc inchangés.

Dans sa délibération, le Conseil régional veut promouvoir « des projets à fort gain écologique permettant de restaurer les milieux aquatiques et de limiter les impacts du changement climatique : température, débit, fragmentation des milieux » (Chap VI : Règlement d'Intervention). Tel quel, le PDR (*Programme de Développement Rural*) régional édicte des conditions qui ne sont absolument pas respectées par les projets actuels. Cette position ne devrait pas changer avant la fin de la mandature.

Elle compromet la faisabilité économique de tous les programmes de « bassines », puisque les porteurs de projets attendaient de la Région une participation de 8 à 10 % du budget de construction.

Outre le rôle des mobilisations d'élus et de citoyens en Deux-Sèvres et, dans une moindre mesure, en Vienne, le Conseil Régional a réagi à la publication du rapport scientifique *Acclima-Terra* qui dresse un état des lieux alarmant de l'état de la ressource en eau en Nouvelle-Aquitaine et propose un changement de gouvernance.

Certes, les projets du Poitou-Charentes pourraient être remaniés en profondeur pour satisfaire aux critères, mais la *Chambre d'Agriculture* de la Vienne ne semble pas prête à se remettre en cause.

Dans un contexte différent, une concertation est amorcée en Deux-Sèvres sous l'égide de la Préfecture. Celle-ci a produit son propre plan « d'agriculture durable », après une deuxième expertise interministérielle exclusivement consacrée aux 19 bassines de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin (dont deux se trouvent en Vienne).

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Dans la foulée, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, financeur potentiel à 50 ou 60 %, a reporté sa décision sur le projet du Clain (prochain CA le 20 septembre).

Ce report exprime un doute certain sur la pertinence du projet, doute nourri par le représentant de *France Nature Environnement* au CA de l'Agence et par *Vienne Nature* qui a envoyé aux membres de ce CA, avant le vote, une note argumentée contre le projet signé par la coordination inter-associative de la Vienne.

Composé de nombreux élus, ce CA est très sensible à l'opinion. Déjà ébranlé par la forte mobilisation en Deux-Sèvres, il n'a pas dû rester indifférent à la réussite des deux manifestations en Vienne ni à la position de Grand Poitiers, membre du CA, qui n'a pas validé le « projet de territoire » porté par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Clain.

Bien que ces décisions de la Région et de l'Agence constituent un succès, la vigilance s'impose : aucune instance n'a dit « nous ne financerons pas les bassines », mais le doute est installé définitivement. C'est indéniablement une victoire du débat démocratique.

DU CÔTÉ DU SAGE CLAIN ET DU DÉPARTEMENT

La CLE (*Commission Locale de l'Eau*) du SAGE du Clain a fait le forcing pour rendre le programme des 41 « bassines » éligible au financement public : elle a validé le « Contrat Territorial de Gestion Quantitative » datant de 2012 en l'intégrant en 2017 dans un « projet de territoire » fictif. Ce prétendu projet a été hâtivement finalisé 48 h avant l'arrivée de la mission d'expertise interministérielle ! Il se résume à une addition de projets sectoriels préexistants, sans aucune vision socio-économique d'avenir, sans cohérence et sans prise en compte de l'urgence d'une amélioration de la qualité des eaux.

Nous demandons que le coup d'arrêt que constituent les décisions de la Région et de l'Agence soit mis à profit pour construire collectivement un véritable projet de territoire tourné vers l'avenir.

Une seule condition préalable : en finir avec les chiffres biaisés, rétablir la confiance. L'escamotage par les porteurs de projet de 7 millions de m³ de prélèvements hivernaux que *Vienne Nature* a révélé peu avant le vote de la CLE a fortement contribué à discréditer le projet, en particulier auprès des décideurs. Repartons sur des bases fiables, transparentes, reconnues par tous.

Ce ne sera pas facile. Réunie le 12 juillet en commission « Qualité », la CLE a surjoué l'indifférence. « Circulez, il n'y a rien à voir »... On continue à ergoter sur la rédaction des « orientations » du SAGE en construction comme si rien ne s'était passé.

On ne répond pas aux représentants de *Vienne Nature* quand ils soulignent que le périmètre du Clain est concerné par 3 des 7 nouvelles dérogations demandées en Vienne pour distribuer de l'eau dite « potable », excessivement chargée en pesticides au regard des normes.

La CLE est encore loin de reconnaître l'enjeu de santé publique lié aux bassines : de nouvelles cultures irriguées à forte valeur ajoutée seraient localisées dans les aires d'alimentation des captages AEP sans aucun engagement sur les pratiques culturales.

L'avis négatif de l'*Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine* fondé sur ce risque n'a toujours pas convaincu les décideurs, ni les critiques d'*Eaux de Vienne*.

NOS PROPOSITIONS

Elles ont été résumées dans un communiqué de presse diffusé le 9 juillet dernier au nom de la coordination inter associative contre les bassines de la Vienne. Elles esquissent non pas un projet de territoire – ce n'est pas notre rôle et nous n'en avons ni les moyens ni les compétences –, mais le cahier des charges d'un véritable projet de territoire.

Avant de traiter d'irrigation, travaillons sur l'ensemble de la chaîne agroalimentaire pour prendre en considération les attentes et les besoins de la population : de quelles productions et de quel système agricoles la population a-t-elle besoin ? Faut-il réellement irriguer certaines cultures prioritaires (maraîchage, fourrage...) et, si oui, au cas par cas, faut-il passer par du stockage, par quelle technique et pour quel volume ? La ressource le permet-elle ? Comment la partager équitablement ? Comment, à l'heure du changement climatique, économiser l'eau pour sécuriser l'alimentation en eau potable et sauvegarder les milieux aquatiques ? Quels modèles agricoles développer pour recréer de l'emploi et dynamiser le monde rural ?

La place de l'irrigation ne pourra être évaluée que dans un projet socio-économique cohérent issu d'une concertation entre TOUS les acteurs et usagers de l'eau.

Dans l'immédiat, limitons au mieux les dégâts : l'argent public ne peut pas financer à l'aveugle des prélèvements hivernaux massifs en nappes qui risqueraient de mettre à sec cours d'eau et zones humides. Il ne peut pas financer des cultures irriguées intensives qui aggraveraient la pollution des eaux par les nitrates et les pesticides. Il doit en revanche financer en urgence la réduction des apports en azote et l'abandon des pesticides dans les aires d'alimentation des captages d'eau potable. **L'argent public doit accompagner ces changements** par des expertises indépendantes pour le conseil technique et les diagnostics économiques, **et les soutenir par des aides conditionnées à la mise en œuvre des engagements et au suivi des résultats.** Mettons-nous à la place des agriculteurs qui ont changé ou sont en train de changer leurs pratiques sans reconnaissance et sans aide et qui verraient 50 millions d'argent public engloutis sans contrepartie dans du stockage ? C'est à eux, et à ceux nombreux qui hésitent encore, que doivent aller les aides. C'est un enjeu décisif du projet de territoire auquel nous voulons contribuer.

Encore faut-il changer de braquet en matière de gouvernance et admettre la nécessité de garanties sur la réalisation effective des changements de pratiques culturales et de système agricole. Jusqu'ici, ce ne sont que de louables déclarations d'intentions (10 % de bio, rotation des cultures...). Seul pourra l'imposer un mouvement d'opinion renforcé.

Nos efforts pour informer, débattre et mobiliser doivent continuer. Marginalisés dans la CLE du SAGE du Clain avec nos partenaires de l'UFC, nous ne pourrions pas imposer de l'intérieur un revirement ni de la *Chambre d'Agriculture* ni de la CLE.

ET MAINTENANT ?

Un jeu de vacancier pour finir...

Il manque une enquête publique pour achever le tableau des 41 « réserves » du bassin du Clain : le sous-bassin de La Pallu.

Seuls quatre lots de « bassines » sur cinq ont été soumis à enquête publique et validés par arrêtés préfectoraux, soit 35 ouvrages. Étrange retard ! Est-ce un début de débandade ?

Les paris sont ouverts : abandon ou enquête publique en août ?

Nous sommes impatients d'en finir avec les recours auprès du Tribunal Administratif : notre avocat en a déjà déposé quatre, un par arrêté préfectoral. Nous attendons les « mémoires en réponse », auxquels il faudra répondre !

Derrière les irrigants, il y a une puissante SEM (Société d'Économie Mixte), la *Compagnie d'Aménagement des Côteaux de Gascogne*, qui fera le maximum pour garder ce beau chantier à 70 millions d'euros...

Le groupe EAU de Vienne Nature

Informations complémentaires :

[Pour suivre l'actualité sur les bassines, rdv sur notre site internet !](#)